

La Box Médicale – Lamelouze

● Horaires d'ouverture

La Box médicale est ouverte 7 jours sur 7 (sauf jours fériés) :

- Du lundi au vendredi, de 8h à 20h
- Le samedi, de 9h à 19h
- Le dimanche, de 10h à 16h

● Prendre rendez-vous

<https://laboxmedicale.com/mairie/30110>

● Quand faire une téléconsultation ?

La téléconsultation est une solution pratique et efficace pour certains besoins médicaux. Cependant, elle ne remplace pas une consultation physique.

Les motifs de téléconsultation adaptés

La téléconsultation est particulièrement indiquée pour des soins non programmés, sans signes de gravité ou d'urgence immédiate.

Voici quelques exemples courants :

- **Renouvellement d'ordonnance chronique** : pour les patients stables, en rupture de traitement et en l'absence de leur médecin traitant
- **Lésions cutanées** : eczéma, escarre, morsure d'insecte, herpès, gale, varicelle, impétigo, mycoses, acné, psoriasis, etc
- **Infections urinaires** : basses ou hautes, sans signe de gravité
- **Infections ORL** : laryngite, rhinopharyngite, allergies saisonnières, otite (avec otoscope connecté)
- **Accompagnement psychologique**
- **Questions générales** : alimentation du nourrisson, troubles sexuels, anxiété modérée, etc
- **Atteintes oculaires sans baisse d'acuité visuelle** : conjonctivite, orgelet, etc
- **Bilans de prévention** : sous réserve de présenter son certificat de vaccination
- **Contraception**

Outils connectés : lors d'une téléconsultation, l'utilisation de dispositifs médicaux connectés permet au médecin d'obtenir des données précises pour son diagnostic.

- **Les cas nécessitant une consultation physique**

Certains motifs **ne sont pas adaptés à la téléconsultation**.

Voici une liste de situations où une consultation en présentiel est requise :

- **Signes de gravité** : respiration rapide, teint gris, agitation, faiblesse extrême, tachycardie, hypotension, etc. Appeler le 15 en cas de doute.
- **Grossesse** : toute suspicion de problème foetal nécessite une prise en charge immédiate aux urgences gynécologiques
- **Problèmes imprécis** : fièvre ou fatigue sans autre symptôme
- **Douleurs articulaires ou abdominales** : surtout si elles n'ont pas encore été examinées
- **Enfants de moins de 4 ans** : un examen clinique en présentiel est souvent préférable
- **Plaies** : sauf éraflures superficielles, elles doivent être examinées en présentiel
- **Vertiges** : bien que souvent bénins, ils peuvent nécessiter un examen neurologique approfondi
- **Atteintes ophtalmologiques graves** : douleur ou baisse rapide de l'acuité visuelle

Le renouvellement d'un arrêt de travail est interdit en téléconsultation. Une consultation en présentiel est obligatoire.

- **Cas particulier : le certificat médical pour le sport**

La responsabilité du médecin est engagée lors de la délivrance de ce certificat.

Une consultation physique est souvent nécessaire, notamment pour :

- Sports à risque
- Alpinisme
- Plongée subaquatique
- Spéléologie
- Sports de combat avec KO
- Parachutisme
- Rugby (XV, XIII, VII)
- Sports motorisés ou impliquant des armes

Depuis mai 2021, le certificat pour les enfants est majoritairement facultatif. En revanche, pour les adultes, un examen clinique complet est nécessaire, surtout pour les sports en compétition.

- **Retrouvez une FAQ sur le site :**
<https://faq.laboxmedicale.com/>

Comment téléconsulter ?

Étapes de votre **téléconsultation**

La Box Médicale, cabinet médical autonome et connecté, offre un accès direct à plus de 300 médecins généralistes et spécialistes.



Commencez votre téléconsultation

1. Insérez votre carte vitale dans le lecteur
2. Inscrivez-vous ou connectez-vous à votre espace patient
3. Suivez les indications qui s'affichent à l'écran
4. Téléconsultez avec votre médecin



Suite à votre téléconsultation

5. Si nécessaire, obtenez votre ordonnance imprimée directement depuis la cabine ou la borne*
6. Présentez votre ordonnance au comptoir de la pharmacie pour récupérer vos médicaments
7. Retrouvez vos documents dans votre espace patient dans l'onglet

[Mon compte patient](#) →

Prix d'une téléconsultation : 25 €

Prix d'une téléconsultation avec un médecin spécialiste : 30 €

Possibilité d'appliquer le tiers payant intégral selon les mutuelles : renseignez votre numéro AMC figurant sur votre carte mutuelle.

70% Soit 17,5 € pris en charge par la sécurité sociale
Soit 21 € pris en charge par la sécurité sociale

30% Soit 7,5 € à avancer avant remboursement par votre mutuelle
Soit 9 € à avancer avant remboursement par votre mutuelle

0 € Reste à votre charge après remboursement, si mutuelle

Nous contacter →

Support patient

- + Patient@tessan.io
- + Chat accessible depuis votre compte patient

Consulter le centre d'aide



Construire un avenir dans lequel la santé est accessible à tous.

 **La Box Médicale** TESSAN

*L'impression de votre ordonnance n'est pas disponible dans la cabine et ainsi que dans la console. Vous pouvez la retrouver dans votre compte patient, espace "Mon ordonnance". Le patient reste libre de choisir son médecin, selon l'article 6 du code de déontologie (article R.4127-6 du code de la santé publique). Le professionnel de santé est le seul à juger de la pertinence de la prescription, conformément à l'article 6 du code de déontologie (article R.4127-6 du code de la santé publique). Le patient a également la liberté de choisir l'endroit où il souhaite que sa prescription soit délivrée (s'il en existe une), comme stipulé à l'article 23 du code de déontologie (article R.4127-23 du code de la santé publique).



Scannez-moi pour vous connecter
à votre espace personnel

Où retrouver vos documents ?

À la fin de votre téléconsultation, retrouvez vos documents personnels dans votre compte patient.

1. Rendez-vous à l'adresse suivante : moncompte.tessan.io
2. Renseignez votre adresse email et votre mot de passe
3. Retrouvez vos documents dans l'onglet

Mes ordonnances →